



**DOSSIER DE DEMANDE D'OUVERTURE
SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE
RENTREE SCOLAIRE : 2022**

ETABLISSEMENT :

DISCIPLINE SPORTIVE :

Référence :

Circulaire ministérielle n°2020 du 10 avril 2020 parue au B.O.E.N. n° 18 du 30 avril 2020

PROJET DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE :

1. Objectifs visés par ce projet d'ouverture de la section d'excellence sportive scolaire :

- Lien avec le projet d'établissement :
- Lien avec le projet pédagogique d'EPS :
- Lien avec le projet de l'association sportive (AS) :

2. Pilotage de la section :

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE
Pilote du projet			Chef d'établissement
Professeur(s) EPS référent(s) du dossier			
Autres membres de l'équipe éducative			
Personnel de santé de l'établissement			
Représentant(s) de la fédération du sport pratiqué			

3. Prévisions de fonctionnement :

Niveaux de classe concernés	Nombre de classe	MIXITE	Nombre total d'élèves
TOTAL			

- Modalités d'admission de l'élève en SES : *le partenaire fédéral propose les listes, lesquelles sont soumises pour examen au comité de pilotage des SHN*

Commission d'admission : Oui/Non

Critères de sélection : Oui/Non

Critères scolaires : Oui/Non

Critères sportifs : Oui/Non

Critères comportementaux : Oui/Non

• **Emploi du temps de l'élève de la section d'excellence sportive :**

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cours d'EPS							
Association sportive							
SES : créneaux de 2H ou plus							
Entraînement Ou compétition en Club ou district ou comité ...							

• **Résultats envisagés : (personnels, scolaires et sportifs) :**

• **Mesures d'accompagnement à la réussite scolaire et à la validation de compétences des élèves de la SES :**

		MODALITES
Suivi scolaire	OUI/NON	Par qui : Quand : Comment :
Accompagnement personnalisé	OUI/NON	Par qui : Quand : Comment :
Appréciation sur bulletin scolaire, livret scolaire.	OUI/NON	Par qui : Quand : Comment :
Prise en compte dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	OUI/NON	Par qui : Quand : Comment :
Aménagement du temps scolaire de l'élève de la SES	OUI/NON	Par qui : Quand : Comment :
Prise en compte dans le cadre des Parcours éducatifs :	OUI/NON	Par qui : Quand : Comment :

• **Les installations sportives et les conditions matérielles :**

- *Dans l'établissement pour la SES :* Oui/Non (rayer la mention inutile)

Nature des installations :

- *Hors de l'établissement :* Oui/Non (rayer la mention inutile)

Nature des installations :

Propriétaire des installations :

Distance de l'établissement et temps de déplacement :

Moyen de transport envisagé :

Prise en charge financée par établissement ou section.

Équipements :

Matériel mis à disposition Oui/Non (rayer la mention inutile)

Nature du matériel :

• **Suivi médical :**

Modalités du contrôle médical

'La recevabilité de la candidature est soumise à la présentation d'un avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition délivré par le médecin en charge du suivi médical au sein de la fédération concernée. Le suivi médical de chaque jeune relève de la compétence du mouvement sportif'.

• **Les personnels d'encadrement :**

Nom	Prénom	Statut/Qualifications	De l'établissement : Heures/semaine	Extérieur à l'établissement : Heures/semaine

Rappel : Les intervenants extérieurs à l'établissement scolaire doivent attester d'une qualification dans le domaine de l'encadrement sportif.
Ils sont désignés par le partenaire fédéral. Pour la partie purement sportive, ils sont sous la responsabilité de la fédération concernée. S'ils sont amenés à intervenir sur le temps scolaire, ils sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement en lien avec le professeur coordonnateur.

• **Moyens de fonctionnement :**

	Etablissement	Partenaires sportifs
	(DGH)	
Moyens humains		
Moyens financiers		
Moyens matériels : Installations, équipements...		

- **Projet de convention avec l'organisme fédéral :** la convention signée devra être fournie ultérieurement, en cas d'acceptation du dossier. Un projet de convention peut utilement être joint

Les demandeurs :

DATE :

SIGNATURE :

Chef d'établissement

(Joindre l'extrait de la décision du conseil d'administration)

DATE :

SIGNATURE :

Président du comité départemental *et/ou* ligue régionale ou comité régional *et/ou* fédération sportive

DATE :

SIGNATURES :

Responsables pédagogiques, professeurs EPS, coordonnateurs de la section

AVIS :

AVIS DU DRAJES :

Date et signature :

**AVIS DE L'INSPECTEUR-D'ACADEMIE INSPECTEUR PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL D'EPS DE
L'ACADEMIE :**

Date et signature

AVIS DE L'IA-DASEN :

Date et signature :